

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 janvier 2025**

PUBLIE LE : 14 FEV. 2025

Délibération n°250130-5 : Demande de subvention dans le cadre du financement du projet de construction du nouveau pavillon d'accueil

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le dix-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

PRESENTS

| | |
|----------------------|--|
| LE PECQ | Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE |
| LE PORT-MARLY | Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE |
| MARLY-LE-ROI | Clarisse ZANN, PRESIDENTE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE |

ABSENTS EXCUSES

| | |
|----------------------|---|
| LE PECQ | Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| LE PORT-MARLY | Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE |

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

| | | |
|--|----------|----------|
| <i>Nombre de communes</i> | : | 3 |
| QUORUM | : | 4 |
| <i>Délégués présents</i> | : | 4 |
| <i>Pouvoirs</i> | : | 2 |
| <i>Délégués comptant pour le vote</i> | : | 6 |

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer le pavillon préfabriqué d'accueil existant, installé il y a 30 ans, au profit d'un bâtiment répondant aux nouvelles normes environnementales et d'urbanismes en vigueur,

CONSIDERANT que l'enveloppe prévisionnelle de ce projet de construction a été estimée à 1 325 000 € HT, soit 1 625 000 TTC ; ce montant est inscrit au budget de l'exercice 2025,

CONSIDERANT que le syndicat entend, pour ce projet, solliciter financièrement divers partenaires publics et privés,

CONSIDERANT qu'entre autres partenaires, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental des Yvelines proposent des dispositifs d'aide, de soutien et de sauvegarde des sites classés ;

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

SOLLICITE les demandes de subventions, au taux maximum, auprès des partenaires financiers, notamment la Région Ile-de-France et le Conseil départemental des Yvelines.

AUTORISE la Présidente, ou toutes personnes habilitées à cet effet, à signer tous les documents afférents à ces demandes ainsi qu'à leur exécution, ce qui inclut la signature des conventions d'objectifs et de moyens afférentes.

Fait à Marly-le-Roi, le **14 FEV. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **14 FEV. 2025**

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

